



Nos réf. : MS/EF

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.11 – Demande de subvention au Conseil Régional au titre du développement culturel territorial – Volet Territoires pour le financement et la mise en œuvre de la programmation culturelle 2023 de la Ville de Maîche

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU le dispositif financier du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté qui accompagne le développement culturel dans les territoires,

VU la programmation culturelle initiée par la Ville de Maîche pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'impulser une offre culturelle à Maîche et ses environs,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de :

- Solliciter un soutien financier à hauteur de 10 000 €uros de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Développement culturel territorial – volet territoires pour le financement et la mise en œuvre de la programmation culturelle 2023 initiée par la Ville de Maîche et d'autoriser la signature de tous les documents afférant à ce dossier.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 8 février 2023

Le Maire,
Regis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 13 février 2023
Publié sur le site internet le 13 février 2023